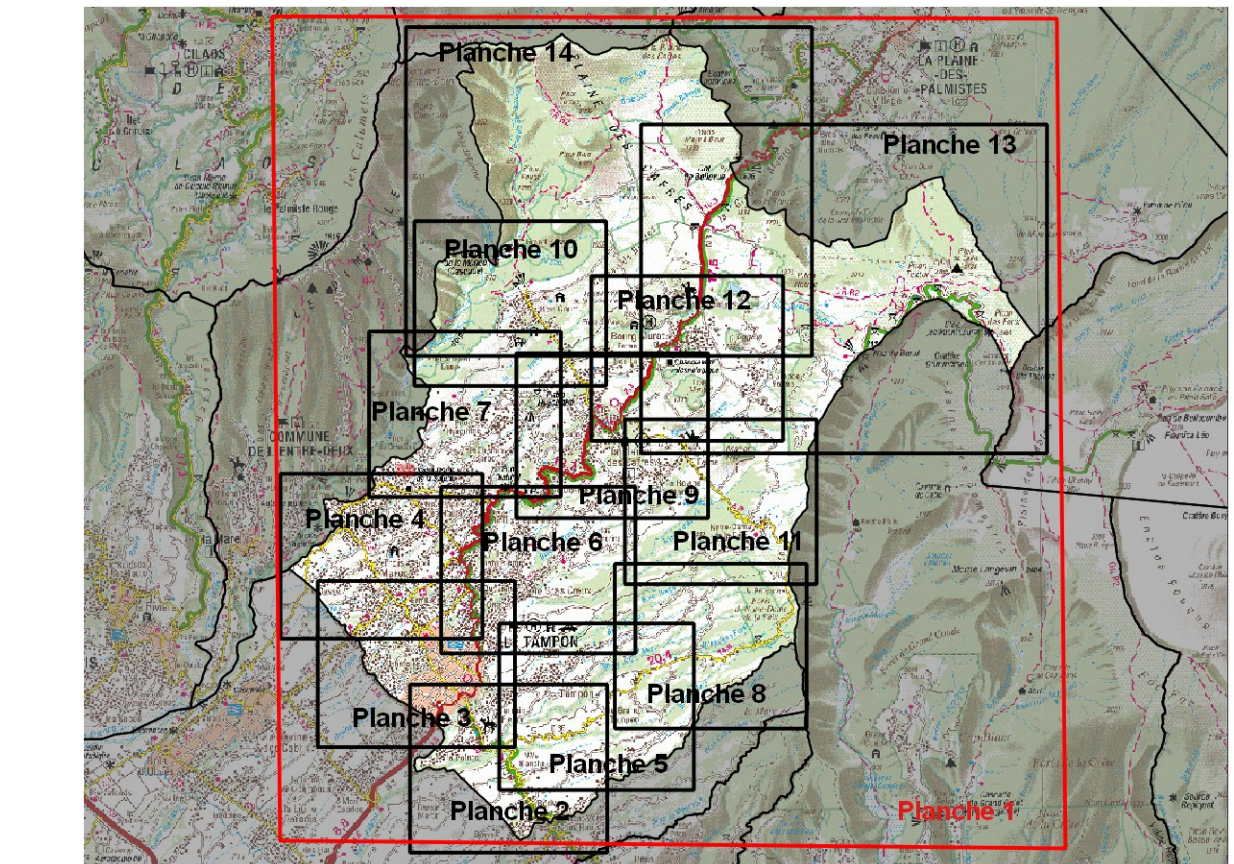


Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
Commune du Tampon



Zonage réglementaire du risque

PLANCHE 1 - Générale

Echelle 1/25 000

Octobre 2017



LEGENDE :

- Zones avec un principe d'inconstructibilité**
- R1 Aléa fort inondation combiné à un aléa mouvements de terrain; aléa élevé ou très élevé mouvements de terrain combiné à un aléa fort, moyen ou faible inondation.
 - R2 Aléa moyen mouvements de terrain combiné à un aléa nul, faible ou moyen inondation.
- Zones constructibles sous conditions**
- B2u Aléa moyen mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables" et un aléa nul, faible ou moyen inondation.
 - B2 Aléa moyen inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.
 - B3 Aléa faible inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.
 - Aléa faible mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation.

- Bâtiments et constructions**
- BÂTIMENTS REMARQUABLES (Mairie, Hôpitaux, lycées, ...)
 - BÂTIMENTS INDUSTRIELS
 - BÂTIMENTS
 - CIMETIERE
 - TERRAIN DE SPORT
- Routes**
- ROUTES NATIONALES
 - ROUTES DÉPARTEMENTALES
- Cadastr**
- PARCELLAIRE
- Cours d'eau, ravines**
- Ravine des Cabris

ECHELLE 1 / 25 000

Fond topographique :
©IGN-BD TOPO® 2016

Fond parcellaire : © DGFIP - PCI vecteur ® mai 2016- ILE DE LA REUNION
Cartographie : BRGM Réunion - 2017

Les informations cartographiques (le cadastre, les différents bâtis et voiries, les toponymes, etc.) sont matérialisées pour permettre de faciliter l'identification des parcelles concernées par le présent zonage réglementaire du PPR de la commune, notamment dans le cadre de la délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.

